

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HYPEROX



Version 1.1 Date de révision: 01/16/2025 Numéro de la FDS: 203000010358 Date de dernière parution: 06/03/2021
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : HYPEROX
Code du produit : 00000000062261573
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : LANXESS Canada Co.
Product Safety and Regulatory Affairs
25 Erb Street
Elmira, Canada N3B 2J3

Service responsable : +1800LANXESS

Numéro de téléphone en cas d'urgence : En cas d'urgence, on peut appeler CANUTEC à frais virés au :
613.996.6666 (24 heures sur 24)
*666 cellulaire (Canada seulement)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Utilisation professionnelle
Désinfectants

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Peroxydes organiques : Type G
Corrosif pour les métaux : Catégorie 1
Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4
Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4
Toxicité aiguë (Dermale) : Catégorie 4
Corrosion de la peau : Catégorie 1B
Dommages oculaires graves : Catégorie 1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HYPEROX



Version
1.1

Date de révision:
01/16/2025

Numéro de la FDS:
203000010358

Date de dernière parution: 06/03/2021
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique : Catégorie 3 (Appareil respiratoire)

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : Peut être corrosif pour les métaux. Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.

Déclarations sur la sécurité :

Prévention:

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapours/ aérosols. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HYPEROX



Version
1.1

Date de révision:
01/16/2025

Numéro de la FDS:
203000010358

Date de dernière parution: 06/03/2021
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Entreposage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Garder sous clef.

Élimination:

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
hydrogen peroxide	7722-84-1	>= 10 - < 30
acetic acid	64-19-7	>= 5 - < 10
peracetic acid	79-21-0	>= 1 - < 5
Sulfonic acids, C13-17-sec-alkane, sodium salts	85711-69-9	>= 1 - < 5

Toute concentration donnée sous forme de fourchette est dans un but de protection de la confidentialité ou en raison d'une variation de lot.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

En cas d'inhalation : Faire immédiatement appel à une assistance médicale. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

En cas de contact avec la peau : Faire immédiatement appel à une assistance médicale. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HYPEROX



Version
1.1

Date de révision:
01/16/2025

Numéro de la FDS:
203000010358

Date de dernière parution: 06/03/2021
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Continuez de rincer pendant 30 minutes au moins.
Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

- En cas de contact avec les yeux : Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
En cas de contact, rincer les yeux avec une abondance d'eau pour au moins 30. Utilisez les doigts afin de s'assurer que les paupières sont bien ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité etappelez un médecin immédiatement. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

- Symptômes : Oeil: Corrosif avec des symptômes de rougissement, de larmoiement, d'enflure, de brûlure et un risque de dommages permanents.
Peau : Redoublement, brûlure et dommages permanents possibles.
L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants : Peut causer une irritation des voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure la toux, la douleur de gorge, et la charge nasal
Peut causer un œdème pulmonaire avec des symptômes de difficulté de respiration et de poitrine serrée.
Corrosif avec des symptômes de la toux, de la brûlure, de l'ulcération, et de la douleur.
Ingestion: Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.
Une surexposition aiguë à ce produit s'accompagne parfois de vertiges, de céphalées, de malaises liés à la fatigue ou de douleurs abdominales.
- Effets : Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.
Provoque de graves lésions des yeux.
Peut irriter les voies respiratoires.
Provoque de graves brûlures.

Protection pour les secousses et chocs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HYPEROX



Version 1.1 Date de révision: 01/16/2025 Numéro de la FDS: 203000010358 Date de dernière parution: 06/03/2021 Pays / Langue: CA / 3F(FR)

ristes en l'absence de formation adéquate.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
Dans les conditions d'utilisation, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

Produits de combustion dangereux : Dioxyde de carbone (CO₂)
Monoxyde de carbone

Autres informations : Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.
Si cela est impossible, quitter la zone et laisser le feu brûler.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
Mettre un équipement de protection personnelle appropriée.
Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection.
Veiller à une ventilation adéquate.
Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.
Enlever toute source d'allumage.
Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HYPEROX



Version
1.1

Date de révision:
01/16/2025

Numéro de la FDS:
203000010358

Date de dernière parution: 06/03/2021
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

locales.

- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Confiner le déversement, ramasser avec un matériel absorbant non combustible (ex : sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer vers un contenant pour élimination conformément aux règlements nationaux/locaux. (Voir la section 13). Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets. Ne pas laisser sécouler dans les canalisations, les eaux de surface, la nappe phréatique ou le sol. La substance déversée peut être neutralisée avec du carbonate de sodium, du bicarbonate de sodium ou de l'hydroxyde de sodium. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Utiliser des outils anti-étincelles et un équipement antidéflagrant.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. N'utiliser qu'avec une ventilation/protection personnelle adéquate. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Mettre un équipement de protection personnelle appropriée. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Utiliser uniquement dans un endroit muni d'équipements à l'épreuve d'explosions. La régulation de température peut être nécessaire. Ne pas utiliser des outils qui peuvent provoquer des étincelles. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HYPEROX



Version
1.1

Date de révision:
01/16/2025

Numéro de la FDS:
203000010358

Date de dernière parution: 06/03/2021
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Éviter tout contact avec les matières combustibles (bois, papier, huile, vêtements etc.).

Conditions de stockages

: Pour éviter le risque de formation de cristaux sensibles aux chocs ou de perte de stabilité, il est important de stocker le produit dans la plage de température prévue.

La régulation de température peut être nécessaire.
Stocker conformément à la réglementation locale.

Entreposer dans un endroit isolé et approuvé.

Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10).

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -
Ne pas fumer.

Tenir à l'écart des bases.

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des agents réducteurs.

Tenir à l'écart des matières combustibles.

Conserver le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Prévenir la contamination du produit.

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés.

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Les contenants vides retiennent des résidus et peuvent être dangereux.

Ne pas réutiliser ce conteneur.

Voir la norme NFPA 430 du Code pour l'entreposage des comburants liquides et solides.

Ne pas stocker dans des conteneurs en acier au carbone sans revêtement intérieur adapté car ce produit corrode l'acier au carbone et d'autres métaux, et provoque la génération d'hydrogène gazeux (inflammable). Les conteneurs en acier au carbone ou en métal doivent être complètement tapissés d'un revêtement intérieur en polyéthylène, y compris les couvercles. Les réservoirs et conteneurs en acier inoxydables (316 SS) résistent à la corrosion et peuvent être utilisés avec ce produit, même s'ils n'ont pas de revêtement intérieur. Ne restocker que dans des conteneurs agréés.

Pour dissiper l'électricité statique pendant le transfert, mettre les fûts à la masse et les relier au contenant de réception à l'aide de tresses de mise à la masse.

Température d'entreposage recommandée : < 40 °C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HYPEROX



Version 1.1 Date de révision: 01/16/2025 Numéro de la FDS: 203000010358 Date de dernière parution: 06/03/2021 Pays / Langue: CA / 3F(FR)

D'autres informations sur la stabilité du stockage : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Matériel d'emballage : Matériau inadéquat: Ne pas entreposer ou utiliser dans des récipients en fer ou en acier.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
hydrogen peroxide	7722-84-1	TWA	1 ppm 1.4 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA	1 ppm	CA BC OEL
		VEMP	1 ppm	CA QC OEL
		TWA	1 ppm	ACGIH
acetic acid	64-19-7	VEMP	10 ppm 25 mg/m ³	CA QC OEL
		VECD	15 ppm 37 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA	10 ppm	ACGIH
		STEL	15 ppm	ACGIH
peracetic acid	79-21-0	STEL (Fraction inhalable et vapeur)	0.4 ppm	ACGIH

Mesures d'ordre technique : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Utiliser du matériel de ventilation antidéflagrant.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Le respirateur doit être sélectionné en fonction des niveaux de contamination observés sur le lieu de travail; il ne doit pas être utilisé hors de ses limites de fonctionnement et il doit

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HYPEROX



Version
1.1

Date de révision:
01/16/2025

Numéro de la FDS:
203000010358

Date de dernière parution: 06/03/2021
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

être approuvé par le NIOSH. Il faut utiliser un respirateur facial complet à air-filtrant avec cartouches mixtes vapeurs organiques/particules (N95) en présences de vapeurs ou si celles-ci sont irritantes. Dans les zones de fortes concentrations, il faut utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air pur. Observer les règlements de l'OSHA relatifs à l'utilisation des respirateurs.

Protection des mains

Matériaux	: Polychloroprène - CR
Délai de rupture	: > 480 min
Épaisseur du gant	: 0.65 mm
Directive	: Gants de protection conformes à EN 374.
Matériaux	: Caoutchouc naturel - NR
Délai de rupture	: > 480 min
Épaisseur du gant	: 0.22 mm
Directive	: Gants de protection conformes à EN 374.

Remarques

: L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection. Changer immédiatement les gants de protection souillés par le produit et les faire détruire selon le protocole en vigueur.
Les gants doivent être éliminés et remplacés s'il y a apparence de dégradation ou s'ils semblent avoir été percés par les produits chimiques.

Protection des yeux

: Lunettes de sécurité à protection intégrale
En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être exigé.

Protection de la peau et du corps

: Vêtements résistant à la pénétration par les produits chimiques et protection des pieds.

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HYPEROX



Version 1.1 Date de révision: 01/16/2025 Numéro de la FDS: 203000010358 Date de dernière parution: 06/03/2021
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Aspect	:	Liquide
État physique	:	liquide
Couleur	:	incolore
Odeur	:	Odeur piquante.
Seuil de l'odeur	:	Donnée non disponible
pH	:	0.2 Concentration: 100 %
Point de fusion/congélation	:	-61 - -60 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	Décomposition: Se décompose sous son point d'ébullition.
Point d'éclair	:	> 100 °C Méthode: vase clos Non mesurable
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Auto-allumage	:	La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme pyrophore. La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme un auto-chauffant.
Indice de combustion	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	1.13 g/cm3 (20 °C) Méthode: Directives du test 109 de l'OECD
Solubilité Solubilité dans l'eau	:	Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HYPEROX



Version 1.1 Date de révision: 01/16/2025 Numéro de la FDS: 203000010358 Date de dernière parution: 06/03/2021 Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Donnée non disponible
Température d'inflammabilité	:	435 °C
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	:	> 75 °C Méthode: Test H.4-NU
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	1.247 mm ² /s (20 °C) Méthode: Directives du test 114 de l'OECD
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.
Vitesse de corrosion du métal	:	Corrosif pour les métaux

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Ce produit, lors d'essais en laboratoire, ne détonne pas à l'état cavité ni ne déflagre et ne présente qu'un effet faible ou nul lorsqu'il est chauffé sous confinement, ainsi qu'une puissance explosive faible ou nulle.
Stabilité chimique	:	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Potentiel de risque exothermique. En cas de contamination avec des impuretés ou des substances incompatibles, une décomposition exothermique auto-accélérée peut se produire. La décomposition dans des espaces confinés et des tuyaux peut entraîner une surpression et un éclatement. L'échauffement peut libérer des gaz dangereux. La formation d'oxygène est possible. Se décompose à la chaleur. Des réactions dangereuses ou une instabilité sont constatées dans certaines conditions de stockage ou d'utilisation. Ces conditions peuvent inclure :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HYPEROX



Version 1.1 Date de révision: 01/16/2025 Numéro de la FDS: 203000010358 Date de dernière parution: 06/03/2021 Pays / Langue: CA / 3F(FR)

augmentation de température
haute température
Les réactions peuvent inclure :
décomposition dangereuse
risque d'incendie

Conditions à éviter	: Eviter les sources d'ignition. Ne pas mettre sous pression, découper, braser, souder, percer, meuler ni exposer de tels récipients à la chaleur, à la flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'allumage. Ils peuvent exploser et entraîner des blessures et/ou la mort. Températures supérieures à la température de stockage recommandée. Éviter tout contact avec les matériaux combustible (papier, laine, huile).
Produits incompatibles	: Incompatible avec les bases. Métaux Agents réducteurs Sels métalliques en poudre Substances combustibles Matières inflammables solvant organique Oxydants Acides forts et bases fortes
Produits de décomposition dangereux	: acide acétique Oxygène Vapeur d'eau

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 1,859 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 4.08 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Évaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): 1,147 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HYPEROX



Version 1.1 Date de révision: 01/16/2025 Numéro de la FDS: 203000010358 Date de dernière parution: 06/03/2021 Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Composants:

hydrogen peroxide:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 500 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle et femelle): > 0.17 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: vapeur
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Remarques: Concentration maximale réalisable.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): 4,060 mg/kg

acetic acid:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 3,310 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 11.4 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: vapeur
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
BPL: non

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): 1,060 mg/kg

peracetic acid:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 73.2 mg/kg
Méthode: Directive de test OPP 81-1 de l'EPA des États-Unis

Toxicité aiguë par inhalation : Évaluation: Ce composant/mélange est toxique après une inhalation à court terme.

Sulfonic acids, C13-17-sec-alkane, sodium salts:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Provoque de graves brûlures.

Produit:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Provoque des brûlures.

Composants:

hydrogen peroxide:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HYPEROX



Version 1.1 Date de révision: 01/16/2025 Numéro de la FDS: 203000010358 Date de dernière parution: 06/03/2021 Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Évaluation : Irritant pour la peau.

acetic acid:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Irritation légère de la peau
BPL : Pas d'information disponible.
Remarques : Solution aqueuse

peracetic acid:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Provoque des brûlures.

Sulfonic acids, C13-17-sec-alkane, sodium salts:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Irritant pour la peau.

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

Composants:

hydrogen peroxide:

Évaluation : Risque de lésions oculaires graves.

acetic acid:

Espèce : Lapin
Résultat : Des effets irréversibles aux yeux
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

peracetic acid:

Évaluation : Risque de lésions oculaires graves.

Sulfonic acids, C13-17-sec-alkane, sodium salts:

Espèce : Lapin
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HYPEROX



Version 1.1 Date de révision: 01/16/2025 Numéro de la FDS: 203000010358 Date de dernière parution: 06/03/2021 Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cobaye
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Composants:

hydrogen peroxide:

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cobaye
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

acetic acid:

Évaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

peracetic acid:

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cobaye
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Sulfonic acids, C13-17-sec-alkane, sodium salts:

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cobaye
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagénicité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

acetic acid:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames
Système de test: *Salmonella typhimurium*
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HYPEROX



Version 1.1 Date de révision: 01/16/2025 Numéro de la FDS: 203000010358 Date de dernière parution: 06/03/2021 Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Méthode: Directives du test 473 de l'OECD
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test du micronoyau
Espèce: Rat (mâle et femelle)
Voie d'application: Inhalation
Méthode: Règlement (EC) No. 440/2008, Annexe, B.12
Résultat: négatif
BPL: oui

peracetic acid:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Non mutagène dans une batterie standard de tests toxicologiques génétiques.

Génotoxicité in vivo : Espèce: Mammifère-Animal
Méthode: Règlement (EC) No. 440/2008, Annexe, B.22
Résultat: négatif

Sulfonic acids, C13-17-sec-alkane, sodium salts:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Non mutagène dans une batterie standard de tests toxicologiques génétiques.

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

acetic acid:

Incidences sur le développement fœtal : Espèce: Lapin, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 1600 milligramme par kilogramme
Durée d'un traitement unique: 13 d
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 1,600 Poids corporel mg / kg
Embryotoxicité.: NOAEL: 1,600 Poids corporel mg / kg
Méthode: Règlement (EC) No. 440/2008, Annexe, B.31
Résultat: Aucun effet nocif.

STOT - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HYPEROX



Version 1.1 Date de révision: 01/16/2025 Numéro de la FDS: 203000010358 Date de dernière parution: 06/03/2021 Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Composants:

hydrogen peroxide:

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

peracetic acid:

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Autres informations

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

hydrogen peroxide:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 16.4 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en semi-statique
Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia pulex (Puce d'eau)): 2.4 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Essai en semi-statique
Remarques: Eau douce

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 1.38 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Type d'essai: Essai en statique
Remarques: Eau salée

NOEC (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0.63 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Type d'essai: Essai en statique
Remarques: Eau salée

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HYPEROX



Version 1.1 Date de révision: 01/16/2025 Numéro de la FDS: 203000010358 Date de dernière parution: 06/03/2021 Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.63 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Remarques: Eau douce

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Remarques: Eau douce

acetic acid:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 300.82 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en semi-statique
Contrôle analytique: non
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
BPL: oui
Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 300.82 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
Remarques: Eau douce

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): > 300.82 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Contrôle analytique: non
Méthode: ISO 10253
BPL: oui
Remarques: Eau salée

Toxicité pour les microorganismes : NOEC (Pseudomonas putida): 1,150 mg/l
Durée d'exposition: 16 h
Remarques: Eau douce

peracetic acid:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.53 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
BPL: oui
Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.73 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HYPEROX



Version 1.1 Date de révision: 01/16/2025 Numéro de la FDS: 203000010358 Date de dernière parution: 06/03/2021 Pays / Langue: CA / 3F(FR)

les autres invertébrés aquatiques

Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
Remarques: Eau douce

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata): 0.16 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OPP 123-3 (Algal Toxicity, Tiers I and II)
BPL: oui
Remarques: Eau douce

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata): 0.061 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OPP 123-3 (Algal Toxicity, Tiers I and II)
BPL: oui
Remarques: Eau douce

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

: NOEC (Danio rerio (poisson zèbre)): 0.002 mg/l
Durée d'exposition: 33 Days
Méthode: OCDE Ligne directrice 210
BPL: oui
Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

: NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.012 mg/l
Durée d'exposition: 21 Days
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
BPL: oui
Remarques: Eau douce

Sulfonic acids, C13-17-sec-alkane, sodium salts:

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 8.4 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 12.5 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Remarques: Eau douce

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

: CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 96 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Eau douce

NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 5.3 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Eau douce

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HYPEROX



Version 1.1 Date de révision: 01/16/2025 Numéro de la FDS: 203000010358 Date de dernière parution: 06/03/2021 Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : CE50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2.9 mg/l
Durée d'exposition: 21 Days
Méthode: OCDE Ligne directrice 204
Remarques: Eau douce

Persistance et dégradabilité

Composants:

hydrogen peroxide:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

acetic acid:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

peracetic acid:

Biodégradabilité : aérobique
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 98 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: Directives du test 301E de l'OECD

Sulfonic acids, C13-17-sec-alkane, sodium salts:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 98 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: Directives du test 301E de l'OECD

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

hydrogen peroxide:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -1.1

acetic acid:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -0.17

peracetic acid:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -0.46 (25 °C)
pH: 5

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HYPEROX



Version
1.1

Date de révision:
01/16/2025

Numéro de la FDS:
203000010358

Date de dernière parution: 06/03/2021
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Méthode: OPPTS 830.7550

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.
Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
Les récipients vides maintiennent le résidu de produit; observez toutes les précautions pour le produit.
Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.
L'élimination des déchets doit être conforme aux réglementations existantes aux niveaux fédéral, provincial et/ou local.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3149
Nom d'expédition : Hydrogen peroxide and peroxyacetic acid mixture stabilized
Classe : 5.1
Risque subsidiaire : 8
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 5.1 8



Instructions de conditionnement : 554 : 5.00 L

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HYPEROX

LANXESS
Energizing Chemistry

Version
1.1

Date de révision:
01/16/2025

Numéro de la FDS:
203000010358

Date de dernière parution: 06/03/2021
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne- : 550 : 1.00 L

ment (avion de ligne)

Dangereux pour l'environne- : oui



Code IMDG

No. UN

: UN 3149

Nom d'expédition UN

: HYDROGEN PEROXIDE AND PEROXYACETIC ACID
MIXTURE, STABILIZED

Classe

: 5.1

Risque subsidiaire

: 8

Groupe d'emballage

: II

Étiquettes

: 5.1

8



EmS Code

: F-H, S-Q

Polluant marin

: oui



Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN

: UN 3149

Nom d'expédition

: PEROXYDE D'HYDROGÈNE ET ACIDE
PEROXYACÉTIQUE EN MÉLANGE STABILISÉ

Classe

: 5.1

Groupe d'emballage

: II

Étiquettes

: 5.1

8

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HYPEROX



Version
1.1

Date de révision:
01/16/2025

Numéro de la FDS:
203000010358

Date de dernière parution: 06/03/2021
Pays / Langue: CA / 3F(FR)



Code ERG
Polluant marin

: 140
: oui



Produit classé par Règlement sur le transport des marchandises dangereuses sections 2.23-2.25 (Classe 5).

Produit classé par Règlement sur le transport des marchandises dangereuses sections 2.40-2.42 (Classe 8).

Risques et manipulations.

Comburant, oxydant.

Corrosif.

Matières dangereuses du point de vue de l'environnement.

Dégage une forte odeur.

Tenir à l'écart des sources de chaleur.

Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des acides et des bases.

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

NPRI Composants	:	peracetic acid sulphuric acid
TSCA	:	Non répertorié dans l'inventaire TSCA, pour les besoins de R&D uniquement, les limitations de la section 5 (h) (3) s'appliquent.
DSL	:	Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HYPEROX



Version
1.1

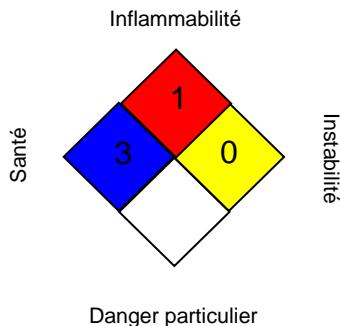
Date de révision:
01/16/2025

Numéro de la FDS:
203000010358

Date de dernière parution: 06/03/2021
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Autres informations

NFPA:



HMIS® IV:

SANTÉ	1	3
INFLAMMABILITÉ		1
DANGER PHYSIQUE		4

Le classement HMIS® est basé sur une échelle de classement de 0-4 ; 0 représentant des dangers ou des risques minimaux et 4 représentant des dangers ou des risques importants. Le "*" représente un danger chronique, alors que le "/" représente l'absence d'un danger chronique.

La méthode de LANXESS de communication de risque est composée des étiquettes de produit et des fiches techniques matérielles de sûreté. Des estimations de HMIS et de NFPA sont fournies près LANXESS comme service à la clientèle.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	: États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	: Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2: VLE)
CA BC OEL	: Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	: Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
ACGIH / STEL	: Limite d'exposition à court terme
CA AB OEL / TWA	: Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP	: Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD	: Valeur d'exposition de courte durée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemand de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HYPEROX



Version 1.1 Date de révision: 01/16/2025 Numéro de la FDS: 203000010358 Date de dernière parution: 06/03/2021 Pays / Langue: CA / 3F(FR)

- Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 01/16/2025
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et décrivent le produit uniquement en ce qui concerne les exigences de sécurité. Les informations fournies sont conçues uniquement comme des conseils pour une manipulation, une utilisation, un traitement, un stockage, un transport, une élimination et un rejet sûrs et ne doivent pas être considérées comme des conseils pour le traitement et ne contiennent aucune garantie ou spécification de qualité. L'information ne concerne que le matériau spécifique désigné et ne peut être valable pour ce matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans un processus quelconque, sauf indication contraire dans le texte. Il est de la responsabilité du destinataire du produit de s'assurer que tous les droits de propriété et les lois et législations existantes sont respectés.

Les modifications pertinentes par rapport à la version précédente sont indiquées sur le côté gauche de la fiche de données de sécurité par une double barre noire aux endroits appropriés.